

**DEPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE CASTRES  
MAIRIE DE BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON  
Séance du vendredi 5 février 2021**

**Nombre de conseillers En exercice : 11  
Présents :10  
Votants :11  
Absents :1**

**L'an deux mille vingt et un le 5 février à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.**

**Date convocation : Le 29 janvier 2021**

**N°2021\_D01 : Eau et assainissement - Gestion des eaux pluviales urbaines- Approbation de l'avenant n°1 visant à reconduire la convention pour une durée d'un an.**

**Présents :** AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian ; RUIZ Benoit, TONON Yannick.

**Absents :**

**Absents donnant procuration :** LECUTIER Jean-Marc donne procuration à AUSSILLOU Pierre.

**Secrétaire de séance :**

RAYSEGUIER Christian, a été nommé secrétaire de séance.

Par délibération en date du 4 décembre 2019, le Conseil Municipal de la commune de Boissezon a approuvé la convention de gestion des eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Considérant que sur la base de cette délibération la convention a été conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'il est nécessaire de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'approuver la reconduction de la présente convention pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2021,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion des eaux pluviales urbaines entre la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et la commune de Boissezon,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs de cet avenant.

Le Conseil Municipal,

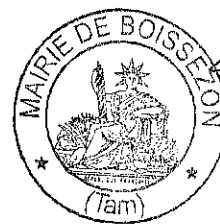
Après en avoir délibéré :

- approuve la reconduction de la présente convention pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2021,

- approuve l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion des eaux pluviales urbaines entre la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et la Commune de Boissezon,
- autorise le Maire à signer tous les actes relatifs de cet avenant.

Fait à Boissezon le 5 février 2021,

Le Maire,  
CABROL Jacqueline



Certifié exécutoire Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,  
compte tenu de la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
transmission à la sous- Municipal.

préfecture

Le 08/02/2021.

Fait à Boissezon

Le 08/02/2021.

Le Maire, Jacqueline CABROL.